

# Ipsen annonce des changements au sein de son Comité Exécutif

**PARIS, FRANCE, 23 juillet 2025** - Ipsen (Euronext: IPN; ADR: IPSEY), groupe biopharmaceutique mondial de spécialité, annonce aujourd'hui les changements suivants au sein de son Comité Exécutif :

- **Mari Scheiffele** est nommée **Vice-Présidente Exécutive, Directrice des Produits**.
- **Andreas Gerber** est nommé **Vice-Président Exécutif, Directeur International**.
- **Caroline Sitbon** est nommée **Vice-Présidente Exécutive, Directrice Juridique**.

Mari, Andreas et Caroline reporteront à David Loew, Directeur Général d'Ipsen, à compter du 1er septembre 2025.

Après avoir dirigé avec succès pendant quatre ans les opérations commerciales de l'International chez Ipsen, **Mari Scheiffele** sera désormais responsable de tous les médicaments destinés au traitement du cancer et des maladies rares chez Ipsen. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Mari se concentrera sur le développement de produits et l'innovation dans le pipeline de nouveaux médicaments, et dirigera la gestion des marques et du cycle de vie à l'échelle mondiale. Mari succède à Bartek Bednarz, qui dirigera désormais la nouvelle région Asie, Pacifique et Chine chez Ipsen.

**Andreas Gerber** rejoint Ipsen après avoir occupé le poste de Vice-Président mondial et Directeur de la franchise oncologie chez Johnson & Johnson. Dans ses nouvelles fonctions de Directeur International, Andreas dirigera les activités d'Ipsen dans toutes les zones géographiques à l'exception de l'Amérique du Nord. Le sens commercial aigu et l'expérience des opérations commerciales d'Andreas contribueront à la croissance des trois domaines thérapeutiques d'Ipsen – oncologie, maladies rares et neurosciences – à l'International. Andreas succède à Mari Scheiffele.

Enfin, **Caroline Sitbon** est promue au poste de Directrice Juridique d'Ipsen. Caroline a rejoint la société en 2024 en tant que Senior Vice-Président des Affaires Juridiques, après avoir travaillé chez GSK. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Caroline dirigera les services juridiques et d'éthique commerciale et occupera également le poste de Secrétaire Générale du Conseil d'Administration. Caroline succède à François Garnier, qui prend sa retraite après une carrière très réussie, notamment en tant que Directeur Juridique et Secrétaire Général du Conseil d'Administration d'Ipsen.

« Ces trois nominations renforcent notre équipe de direction avec des leaders mondiaux hautement qualifiés. Je me réjouis qu'elles combinent des promotions internes et l'arrivée de nouveaux dirigeants au sein d'Ipsen », a déclaré **David Loew**, Directeur Général. « Ayant personnellement travaillé avec Mari et Caroline tout au long de leur carrière chez Ipsen, j'ai été impressionné par leur leadership, leur connaissance du métier et leur esprit novateur. Chacune de ces dirigeantes, dans son domaine respectif, a fortement contribué et collaboré avec les membres de l'équipe de direction à la transformation que nous menons avec succès chez Ipsen. Je suis également très heureux d'accueillir Andreas chez Ipsen. Au cours des dernières années, j'ai observé ses réalisations et je suis convaincu que son leadership et sa capacité à inspirer nos équipes pour mettre en œuvre et réaliser notre stratégie seront déterminants dans la poursuite



## Avertissements et/ou déclarations prospectives

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans ce communiqué sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction d'Ipsen. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques et d'incertitudes connus ou non qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. De tels risques et imprévus pourraient affecter la capacité d'Ipsen à atteindre ses objectifs financiers, lesquels reposent sur des hypothèses raisonnables quant aux conditions macroéconomiques à venir formulées d'après les informations disponibles à ce jour. L'utilisation des termes « croit », « envisage » et « prévoit » ou d'expressions similaires a pour but d'identifier des énoncés prospectifs, notamment les attentes d'Ipsen quant à des événements futurs tels que les soumissions et décisions réglementaires. De plus, les objectifs mentionnés dans ce document sont établis sans tenir compte d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier tous ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par Ipsen, et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau médicament peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Ipsen doit ou peut avoir à faire face à la concurrence de produits génériques, qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché. En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important qu'Ipsen ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un médicament dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, Ipsen ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais précliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du médicament concerné. Il ne saurait être garanti qu'un médicament recevra les approbations réglementaires nécessaires ou qu'il atteindra ses objectifs commerciaux. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux annoncés dans les déclarations prévisionnelles si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si certains risques ou incertitudes se matérialisent. Les autres risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, la situation générale du secteur et la concurrence ; les facteurs économiques généraux, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; l'incidence de la réglementation de l'industrie pharmaceutique et de la législation en matière de santé ; les tendances mondiales vers une plus grande maîtrise des coûts de santé ; les avancées technologiques, les nouveaux médicaments et les brevets obtenus par la concurrence ; les problèmes inhérents au développement de nouveaux médicaments, notamment l'obtention d'une homologation ; la capacité d'Ipsen à prévoir avec précision les futures conditions du marché ; les difficultés ou délais de production ; l'instabilité financière de l'économie internationale et le risque souverain ; la dépendance à l'égard de l'efficacité des brevets d'Ipsen et d'autres protections concernant les médicaments novateurs ; et le risque de litiges, notamment des litiges en matière de brevets ou des recours réglementaires. Ipsen dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses médicaments, ce qui peut donner lieu à des redevances substantielles ; en outre ces partenaires pourraient agir de manière à nuire aux activités d'Ipsen ainsi qu'à ses résultats financiers. Ipsen ne peut être certain que ses partenaires tiendront leurs engagements. À ce titre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de ces accords.

Une défaillance d'un de ses partenaires pourrait engendrer une baisse imprévue de revenus pour Ipsen. De telles situations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité d'Ipsen, sa situation financière ou ses résultats. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter des changements qui viendraient affecter les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces énoncés se fondent. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Les risques et incertitudes présentés ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face et le lecteur est invité à prendre connaissance de la dernière édition du Document d'enregistrement universel d'Ipsen, disponible sur [ipсен.com](http://ipсен.com).

